

**Chambre d'agriculture des Alpes-de-Haute-Provence – FRDG209 + FRDR11240 +  
FRDR251**

<b>Type de masse d'eau</b>	ESO+ESU
<b>Code masse d'eau</b>	FRDG209 FRDR11240 FRDR251
<b>Nom masse d'eau</b>	Conglomérat du plateau de Valensole Sud – Partie Sud et Partie Nord Ruisseau de Notre Dame Le colostre de sa source à la confluence avec le Verdon
<b>Station de la mesure ayant conduit au projet de zonage et code de la station de mesure</b>	BSS002FDDL – Source Fontaine Blanche – P90 = 79 mg/l BSS002DWGU – Captage Entrevenne – P90=46 mg/l 06155975 – Ruisseau de Notre-Dame à Greoux-les-Bains – P90 = 25 mg/l 06161400 – Colostre à Saint-Martin-de-Brome – P90 = 24 mg/l
<b>Communes concernées par la demande</b>	13 communes : Allemagne-en-Provence, Esparron-de-Verdon, Montagnac-Montpezat, Moustiers-Sainte-Marie, Puimoisson, Quinson, Riez, Roumoules, Saint-Jurs, Saint-Laurent-du-Verdon, Saint-Martin-de-Brômes, Sainte-Croix-du-Verdon
<b>Contenu de la demande</b>	- <b>Retrait de toutes les communes sauf (re-compartmentation) ;</b> - <b>Qualitomètre déclassant peu représentatif de la MESO ;</b> - <b>Retrait des communes classées au titre des masses d'eau superficielles FRDR11240 – Ruisseau de Notre-Dame et FRDR251 – Le Colostre (arguments avancés : données inférieures au seuil de classement)</b>
<b>Argumentaire du contributeur</b>	Plusieurs demandes :  1) FRDG 209, compartiment Nord (la V1 retient la commune d'Entrevennes uniquement): proposition de non classement. - Données non représentatives, en dessous du seuil et pratiques de fertilisations faibles sur l'Aire d'Alimentation du Captage.  2) FRDG 209, compartiment sud (la V1 retient 15 communes toutes déjà classées): proposition de classement partiel pour 3 communes uniquement (Gréoux les bains, Valensole, Brunet) - Qualitomètre déclassant peu représentatif de la masse d'eau  3) FRDR11240, proposition de non classement. - Données inférieures au seuil de classement (nouveau calcul du percentile 90 des concentrations en nitrates)  4) FRDR251, proposition de non classement. - Données inférieures au seuil de classement (nouveau calcul du percentile 90 des concentrations en nitrates)

## Synthèse retenue par la DREAL de bassin

Les communes proposées en V1 le sont au titre des dépassements observés sur les différents compartiment de la masse d'eau FRDG209 – Conglomérat du Plateau de Valensole en partie nord et en partie sud, ainsi qu'au titre des masses d'eau superficielles FRDR11240 – Ruisseau de Notre-Dame et FRDR251 – Le Colostre de sa source à la confluence avec le Verdon, dont elles intersecte le bassin versant.

- Pour la partie Nord du Conglomérat de Valensole, la compartiment avait été proposée sur la seule commune d'Entrevenne sur laquelle la pollution semblait concentrée (plusieurs points sur la commune et hypothèse d'une non-représentativité du point déclassant sur Entrevenne). Cette demande est validée par l'existence d'un autre point à quelques mètres du point déclassant justifiant une pollution non représentative de l'ensemble du compartiment nord  
⇒ **Retrait d'Entrevenne (non représentativité).**

- Concernant le compartiment sud de la masse d'eau FRDG209 – Conglomérat du Plateau de Valensole, la proposition de classement est cohérente avec le compartiment hydrogéologique « Rive gauche de la Durance et Sud de la Bléone » (BDLisa) déjà classé en 2021. Dans la mesure où les teneurs en nitrates sont plutôt à l'augmentation depuis 2021, la proposition de classement est similaire à celle faite en 2021.

Plus en détail, la chronique des données disponible montre un P90 important (79mg/l) et des valeurs systématiquement au-dessus des seuils de classement sur la source de la Fontaine Blanche avec une dégradation visible. Plusieurs autres qualimètres suivant la masse d'eau présente aussi des dégradations importantes (Valensole : 78,8 mg/l, Gréoux : 43,4 mg/l, Roumoles : 60,6 mg/l).

BSS002FDDL – Source Fontaine Blanche – FRD209– P90=79mg/l



Malgré l'existence de quelques points dont le P90 est en-dessous des seuils de classement, la description de la masse d'eau souterraine ne permet pas d'envisager une compartimentation hydrogéologique au-delà de ce qui a déjà été fait lors de la précédente révision. Pour rappel : « La connaissance de cette masse d'eau est très imparfaite, aussi bien en ce concerne la géométrie que les caractéristiques du réservoir profond. Les potentialités semblent cependant assez

importantes. La problématique « pesticides » est omniprésente au niveau des ressources peu profondes ». Le compartiment classé correspond d'ailleurs à une division hydrogéographique cohérente et est raccord avec la réglementation (arrêté du 5 mars 2015).

⇒ **Maintien des communes classées en 2021 et reproposées en V2 par compartimentation de la masse d'eau FRDG209 – Conglomérats du plateau de Valensole.**

- Concernant le Ruisseau de Notre-Dame : les communes en intersection de cette masse d'eau sont proposée au classement en raison de son P90 = 25 mg/l (>18 mg/l).

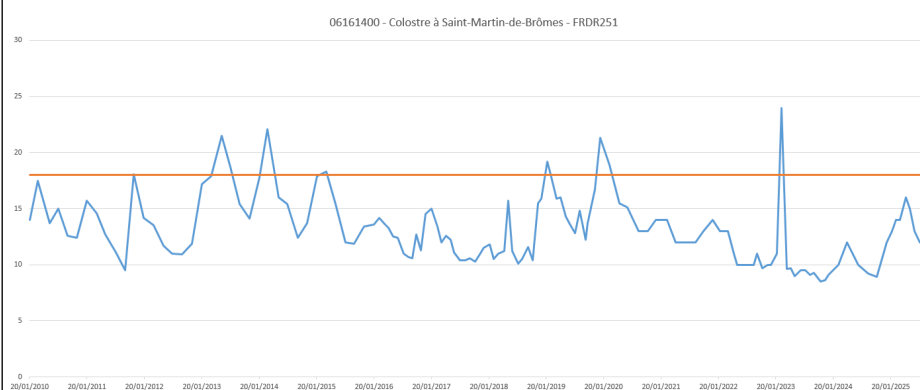
L'analyse des chroniques montre un nombre important de dépassements, malgré une diminution très récente des données. Par ailleurs, l'occupation des sols est majoritairement en SAU sur ce bassin versant.

⇒ **Ces éléments justifient la proposition de maintien au classement des communes en intersection avec le BV du Ruisseau de Notre-Dame en V2**



- Concernant le Colostre de sa source à la confluence avec le Verdon : les communes en intersection de cette masse d'eau sont proposée au classement en raison de son P90 = 24 mg/l (>18 mg/l).

L'analyse des chroniques montre un nombre important de dépassements avec une fréquence caractéristique du profil agricole (pic annuel).



	<p>Par ailleurs, l'occupation des sols est majoritairement en SAU sur ce bassin versant (72 % de SAU sur les communes de ce bassin versant).  ⇒ <b>Ces éléments justifient la proposition de maintien au classement des communes en intersection avec le BV du Colostre de sa source à la confluence avec le Verdon.</b></p> <p><b>En synthèse : retrait de la commune d'Entrevennes de la proposition V2. Mis à part le retrait de cette commune, le classement est inchangé par rapport à 2021 (maintien de la compartimentation proposée en V1).</b></p>
<b>Synthèse</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Retrait d'Entrevennes (non représentativité des données) ;</b></li> <li>• <b>Dépassements fréquents et profil agricole des bassins versant concernés ;</b></li> <li>• <b>Compartimentation en cohérence avec le zonage 2021 ⇒ Maintien des communes classées en 2021 et proposée en V1 au titre du compartiment BD Lisa « Rive gauche de la Durance et Sud Bléone ».</b></li> </ul>
<b>Évolutions</b>	Retrait 1 commune Maintien des communes proposées en V1.